

INDEX DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE MARS 2026



Comme chaque année, au 1^{er} mars, Comgest publie son Index Egalité professionnelle.

Le résultat présenté ici concerne le périmètre de l'UES COMGEST (Comgest S.A. et Comgest Global Investors S.A.S) et couvre la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Au titre de cette période, Comgest obtient le score de **91/100**.

Les résultats pour les 4 indicateurs sont :

Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	36/40
Ecart de taux d'augmentations individuelles	35/35
Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année du retour de congé maternité	15/15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	5/10

Il est à noter que :

- trois indicateurs sur quatre sont stables et un est en hausse par rapport à l'exercice précédent ;
- Comgest continue de porter une attention particulière aux métiers dans lesquels un sexe serait sous-représenté.